



BILAN 2014

L'activité de l'État
en Bourgogne



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE

ÉDITORIAL



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en région. Il a pour objet de rendre compte de la diversité des interventions des services de l'Etat.

En 2014, comme pour les années précédentes, l'État territorial s'est résolument engagé en faveur de l'emploi et au service des territoires et de leurs habitants, afin d'améliorer leurs conditions de vie. Ainsi, les priorités de l'État en Bourgogne ont été l'emploi et la compétitivité des entreprises, l'élaboration et

la signature du contrat de plan Etat-Région, la cohésion sociale et le logement. Ces missions ont largement mobilisé les services de l'État.

L'année 2014 s'est révélée être une année de forte mobilisation pour l'État en faveur de la compétitivité et de la qualité de vie dans les territoires, en partenariat avec les collectivités et les forces vives de la région. L'État a recherché, particulièrement dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER 2015-2020), la définition d'une stratégie partagée pour les sept prochaines années, dans une vision de long terme.

Ce bilan, sans prétendre à l'exhaustivité, revient sur les faits les plus emblématiques des actions stratégiques de l'État qui s'inscrivent dans le respect d'une trajectoire maîtrisée des finances publiques, la perspective de la future région Bourgogne Franche-Comté et la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Eric DELZANT

Préfet de la région Bourgogne

Préfet préfigureur de la région Bourgogne Franche-Comté

Sommaire

1	Deux actions stratégiques pour l'État en Bourgogne : le CPER 2015-2020 et la réorganisation des services régionaux de l'État.....	4
2	Développement économique et emploi	7
3	Cohésion sociale, jeunesse et citoyenneté	12
4	Écologie, agriculture et aménagement durable des territoires	15
5	Éducation, culture	20
6	Santé, prévention des risques, protection des populations.....	26
7	Poids financier de l'État en Bourgogne.....	30



1

DEUX ACTIONS STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION

le CPER 2015-2020 et la réorganisation des services régionaux de l'État



LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2015-2020

Le contrat de plan État-Région 2015-2020 en Bourgogne a été signé le 24 avril 2015 après différentes étapes d'une élaboration qui a commencé dès 2012. En 2013, un diagnostic territorial a été effectué par l'État et le Conseil régional afin d'établir une stratégie régionale concertée présentant les différents axes d'action envisagés. Cela a donné lieu à une concertation avec tous les acteurs dont les élus locaux et les acteurs économiques et sociaux. La définition de la stratégie commune a été établie fin février 2014. Les négociations entre l'État et la région ont débuté le 18 novembre 2014 avec le mandat adressé au Préfet de région prévoyant notamment une augmentation des crédits de l'État, faisant ainsi passer l'enveloppe initialement prévue de 260 millions d'euros à 320 millions d'euros.

Le CPER 2015-2020 vise d'une part, à formaliser l'engagement de l'État et de la région Bourgogne au service d'une stratégie négociée d'investissements pour la compétitivité, la croissance et



l'emploi et, d'autre part, à accompagner la réforme territoriale qui fera des régions Bourgogne et Franche-Comté une seule région dès le 1^{er} janvier 2016.

Près de **2 milliards d'euros** seront mobilisés, par effet levier, dans les six prochaines années par l'État, la région Bourgogne, l'Union Européenne et les collectivités locales : avec notamment **1,135 milliards d'euros** par l'Etat et la Région.

Afin d'anticiper la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, une architecture similaire des CPER des deux régions a été adoptée, ce qui facilitera la constitution d'un document unique lors de la clause de révision de 2017. D'ores et déjà, deux volets sont communs, celui de « l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation » et celui relatif aux « filières d'avenir et l'usine du futur ».

Le CPER comporte trois axes stratégiques qui s'inscrivent dans la stratégie de l'Union européenne « Europe 2020 » :

- **L'innovation pour stimuler un développement économique et assurer l'emploi durable.** Il s'agit de créer et de consolider des partenariats entre recherche et entreprises afin de stimuler l'émergence de projets innovants.
- **La transition écologique et énergétique comme levier puissant de la croissance économique.** Le CPER Bourgogne 2015-2020 contribuera à la préservation et la restauration de la trame bleue d'une part, en agissant sur la continuité écologique des milieux aquatiques et de la trame verte d'autre part, en protégeant les sites remarquables. La transition énergétique passera par des actions sur la production d'énergie avec un objectif de 10 000 GigaWatt / Heure d'énergie renouvelable grâce à un mix énergétique (bois, éolien, biomasse, etc.) et sur la baisse de consommation d'énergie par une amélioration de l'efficacité énergétique du bâti.
- **La mobilité et la cohésion sociale et territoriale pour fortifier l'attractivité de la région** par l'amélioration des moyens de transport et de leur accessibilité et le développement équilibré des territoires ruraux et urbains.



LA PRÉPARATION DE LA RÉORGANISATION DES SERVICES RÉGIONAUX DE L'ÉTAT DANS LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

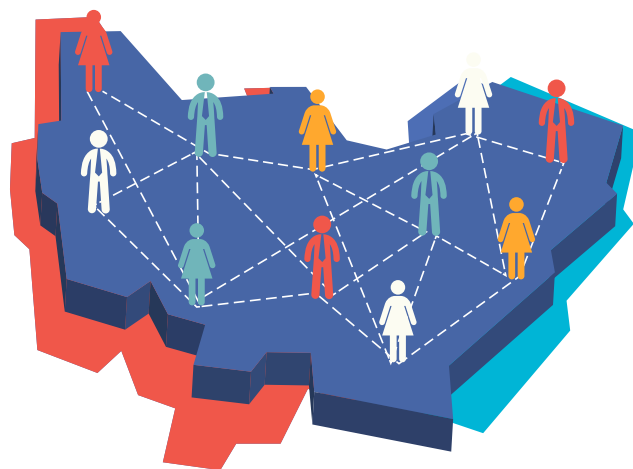
Dans la perspective de la réorganisation des services de l'État dans la région Bourgogne-Franche-Comté, 2014 a permis de lancer les bases des réformes qui vont s'élaborer en 2015 en vue d'une application à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, en octobre 2014, les préfets des régions Bourgogne et Franche-Comté ont lancé la démarche d'évaluation, par quatre groupes de travail, des modalités d'évolution des services régionaux de l'État.

Le Premier ministre a envoyé aux préfets de région, le 13 novembre 2014, une lettre de mission fixant les orientations à suivre. Dès cette date, les préfets de la région Bourgogne et de la région Franche-Comté ont conduit des travaux, en lien avec l'ensemble des responsables des services de l'État en région, afin

de proposer des axes de réforme. Ils ont ainsi remis, en mars 2015, au Premier ministre un rapport qui a inspiré les réflexions du gouvernement quant à l'évolution de ces services. Les agents publics ont été informés des grands axes de la réforme par un retour portant notamment sur les comptes-rendus des groupes de travail.

Ces différentes étapes constituent les débuts de la réorganisation des services de l'État au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci a été précisée en 2015 avant une application au 1^{er} janvier 2016.





2

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Compte-tenu du contexte économique, le soutien à l'activité et à l'emploi constitue un enjeu essentiel de l'action des services de l'État.

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

RENFORCEMENT DU NOMBRE DES CONTRATS AIDÉS : CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT EMPLOI (CAE) ET DES CONTRATS INITIATIVE EMPLOI (CIE)

En 2014, l'État a concentré son action en faveur de l'emploi sur les populations les plus exclues du marché du travail. Les objectifs chiffrés de conclusion des contrats CAE que l'État s'était fixé pour 2014, ont été dépassés avec 8 090 CAE signés.

De même, dans la région Bourgogne, l'objectif de nombre de CIE pour 2014 était de 1 154 contrats et il en a été prescrit 1 210 CIE (soit 104,9% de l'attendu, la moyenne nationale étant de 97,5%). Les CIE ont concerné à près de 80 % les demandeurs d'emplois de longue durée, les seniors et les travailleurs handicapés, qui sont des publics cibles de ce dispositif.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014 a été une année de transition avec la mise en œuvre de la réforme de l'insertion par l'activité économique. Celle-ci modifie notamment le financement des structures en généralisant l'aide au poste et vise des objectifs de simplification des modes de financement, de consolidation des structures et de meilleure efficacité en direction des publics en insertion.



Un comité régional des financeurs a été créé pour une meilleure répartition des moyens mis à disposition des structures.

SOUTIEN DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'Etat contribue à l'insertion professionnelle des actifs les plus fragiles, et notamment les travailleurs handicapés grâce au financement du plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH) à hauteur de 190 920 €. Il attribue également une subvention spécifique aux entreprises adaptées afin de professionnaliser les salariés et les encadrants (subvention annuelle de 1 056 074 €).

LE CREFOP

Le comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles (CREFOP), issu de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, se substitue au comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) et au conseil régional de l'emploi (CRE), dans le cadre du nouveau service public régional de la formation professionnelle.

Il instaure une gouvernance quadripartite concertée entre les pouvoirs publics (l'État et la Région) et les partenaires sociaux (patronat et salariés). Il a été installé le 22 décembre 2014.

Composé de 42 membres, il a pour mission d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques, d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi, la cohérence des programmes de formation dans la région.

Il est doté d'un bureau de 16 membres, co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. Le bureau, qui est le pivot de l'instance et le lieu de concertation des financeurs, s'est installé début janvier 2015.

EMPLOIS D'AVENIR, LES OBJECTIFS ONT ÉTÉ DÉPASSÉS



Les objectifs de création d'emplois d'avenir, qui était de 2547 postes en 2014, ont été dépassés. 2685 emplois d'avenir ont été signés en Bourgogne en 2014 (767 en Côte-d'Or, 518 dans la

Nièvre, 749 en Saône-et-Loire et 651 dans l'Yonne), soit 105,4% de l'enveloppe prévue. Ainsi par exemple, ce sont 679 postes qui ont été réalisés (200 en Côte-d'Or, 176 dans la Nièvre, 193

en Saône-et-Loire et 110 dans l'Yonne) dans le cadre des deux conventions qui ont été signées par le préfet dans le domaine de la jeunesse, du sport, du social et du medico-social. Ainsi, dans le champ jeunesse et sport, 629 emplois ont été enregistrés alors que l'objectif ministériel initial était de 438 emplois (secteur sport : 184% de l'objectif ; secteur jeunesse : 123%). Dans le champ du social et du médico-social, le niveau de réalisation est de 50 postes sur les 75 prévus initialement.

2685

EMPLOIS D'AVENIR

ont été signés en Bourgogne en 2014

767

en Côte-d'Or

518

dans la Nièvre

749

en Saône-et-Loire

651

dans l'Yonne

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL



La lutte contre le travail illégal a été une priorité en 2014. La coopération entre la DIRECCTE, l'URSSAF et la MSA a permis de répondre efficacement aux objectifs de contrôle avec la création pour 2015 de l'URACTI (Unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal).

En 2014 dix réunions à l'attention des professionnels de la viticulture visant à leur faire connaître les téléprocédures permettant la dématérialisation des obligations déclaratives, ont été tenues.

PRÉSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE) EN BOURGOGNE

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a pour objectif de redonner aux entreprises des marges de manœuvre pour investir, prospecter de nouveaux marchés, favoriser la recherche et l'innovation, recruter, restaurer leur fonds de roulement ou accompagner la transition énergétique grâce à une baisse du coût du travail.

Pour les entreprises, il constitue en effet un allègement du coût du travail et se traduit :

- soit par une baisse immédiate de l'impôt exigible suite à imputation du CICE sur la somme due, avec report éventuel de l'excédent sur les exercices futurs,
- soit, pour certaines entreprises (petites ou moyennes, ou nouvelles, ou en difficulté ...), par
- un remboursement du crédit en l'absence d'impôt exigible,
- soit par une combinaison des deux modalités.

Le CICE a bénéficié en 2014 à **24 806 entreprises implantées en région Bourgogne pour un montant total de 203,9 millions d'euros.**

LES FILIÈRES

En 2014, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la filière Bois a été mise en place en Saône-et-Loire. L'objectif est d'accompagner le développement de la filière bois dans ce département en identifiant les besoins en emplois et en compétences, en développant l'attractivité des métiers du bois, en renforçant les parcours professionnels des salariés et en structurant le recrutement et la gestion des ressources humaines.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR EN BOURGOGNE

Le programme national de soutien aux investissements d'avenir couvre un champ très large et les appels à projets en vue d'une mobilisation active des acteurs de terrain et porteurs potentiels se sont multipliés en 2014.

Un comité régional de référents s'est réuni régulièrement afin de partager et échanger sur les nouveaux appels à projets parus.

La part de la Bourgogne a doublé en 2014. Ce sont plus de 300 millions d'euros qui ont été mobilisés dans plusieurs dossiers emblématiques en recherche-développement : par exemple, dans le projet PIPC, Gout-Nutrition (soutien à hauteur de 500 000 €), dans le haut débit, en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire, dans les filières industrielles, telles que MECATEAM Plateforme avec un soutien d'un montant de 6,1 millions d'euros, ou encore, en matière d'apprentissage avec un soutien financier à hauteur de 4,6 millions d'euros pour la Cité de l'alternance.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI DES FEMMES

L'objectif poursuivi par l'État au niveau national et en Bourgogne de 40% de femmes parmi les créateurs et repreneurs d'entreprises à l'horizon 2017 est ambitieux. L'étude INSEE régionale a montré que les femmes représentaient 32 % des créateurs d'entreprises en Bourgogne, ce qui constitue une part bien inférieure à leur place au sein de la population active. L'étude a également montré que les femmes les plus jeunes optent massivement pour le statut d'auto-entrepreneur.

Le programme d'actions partenarial porté conjointement par la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et la direction régionale de la Caisse des dépôts Bourgogne, en lien avec le Conseil régional de Bourgogne s'est poursuivi en 2014. Le label « les entrepreneuses » permet de fédérer toutes les actions engagées pour développer l'entrepreneuriat des femmes. Ainsi, le second challenge FGIF organisé par *Bourgogne Active* a permis de valoriser les réseaux et chargé-es de clientèle bancaires les plus actifs en matière d'entrepreneuriat des femmes. Le forum organisé par *Kelles énergie* a rassemblé le 16 mai 2014 près de 120 femmes porteuses de projet autour des acteurs locaux de la création d'entreprise.

300

millions d'euros du

**PROGRAMME INVESTISSEMENTS
D'AVENIR EN BOURGOGNE**

8 090

**CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT EMPLOI
(CAE)**

1 210

**CONTRATS INITIATIVE EMPLOI (CIE)
SIGNÉS EN 2014**

2 685

CONTRATS D'AVENIR POUR LES JEUNES

Aide à l'installation de

228

JEUNES AGRICULTEURS

Financement du plan régional d'insertion professionnelle
des travailleurs handicapés (PRITH) à hauteur de

191 000 €

et de la professionnalisation des salariés, encadrants des
entreprises adaptées pour 1 056 000 €



PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION



Dans le cadre de la négociation des CPER de Bourgogne et de Franche-Comté, une coordination du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » a été réalisée pour améliorer la visibilité de la recherche et de l'innovation des deux régions et les renforcer.

Dans ce domaine, le travail s'est concentré sur 6 thèmes communs aux différents acteurs des deux régions, dont les thèmes « Transports, véhicules, énergie », « Santé, ingénierie moléculaire, ingénierie cellulaire », « Territoires, environnement et aliments ».

Au total, l'État a financé les projets de recherche et d'innovation de la région Bourgogne à hauteur de 7,79 millions euros.

Grâce aux financements de plus de 92 millions d'euros de l'État et du FEDER, un groupe de travail devant stimuler l'innovation et viser au respect de l'objectif européen de 3 % de PIB dédiés à la R&D, a été créé. En outre, trois axes, exploitant les atouts industriels de la Bourgogne, ont été définis. Il s'agit par exemple de l'axe « Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées », qui s'appuie sur le pôle de compétitivité PNB dédié au nucléaire civil.

Enfin, en 2014, les établissements de recherche se sont regroupés dans une Communauté d'Universités et d'Établissements (Comue). Le regroupement des établissements scientifiques leur permet d'être plus compétitifs pour répondre aux appels d'offre tant européens qu'internationaux.

CONTRATS DE DESTINATION



L'État a souhaité capitaliser sur l'expérience des Assises du tourisme et continuer à promouvoir le travail collectif régional en accompagnant la candidature de la Bourgogne à l'appel à projets « Contrat de destination », lancé à l'été 2014.

Proposés par le gouvernement aux acteurs territoriaux, les contrats de destination constituent un outil de développement touristique dont l'objectif est la construction d'une offre touristique cohérente et lisible, en particulier à l'international. Ils reposent sur une identité forte de territoire, se structurent autour d'une stratégie de marque et sont portés par des acteurs publics et privés, sous forme d'actions déclinées sur plusieurs années.

La proposition bourguignonne a été forgée autour d'un partenariat unique, regroupant l'essentiel des acteurs du tourisme en Bourgogne : les principales collectivités, le milieu consulaire, des groupes privés reconnus, par le biais de leurs filiales spécialisées (SNCF, ORANGE, APRR), des structures professionnelles liées aux produits régionaux (BIVB, Vive la Bourgogne), des associations spécialisées en tourisme réceptif (Destination Bourgogne, Comité régional du tourisme fluvial). Le contrat constitue une avancée majeure en termes de stratégie collective et dans les relations entre ces opérateurs multiples.

PNB : POLE DE L'INDUSTRIE NUCLEAIRE



L'État a soutenu la participation de plusieurs PME bourguignones au salon World Nuclear Exhibition qui a eu lieu au Bourget en octobre 2014. Cela leur a permis de se faire connaître auprès des 495 exposants et des 7 200 visiteurs en provenance de 71 pays.



3

COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

Les partenariats avec les collectivités locales sont au cœur de l'action de l'État pour la protection des plus fragiles. Logement, politique de la ville, aide alimentaire ou soutien à la jeunesse sont les actions maîtresses de ce dispositif.

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET SOUTIEN AUX PLUS FRAGILES

LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

En 2014, les services de l'État ont financé 1 254 logements locatifs sociaux par rapport à moins de 900 en 2013.

Par ailleurs, le projet de la cité de l'alternance au CFA de Longvic a bénéficié d'une enveloppe de 2,94 millions d'euros dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Lors de l'élaboration des nouveaux contrats de ville, soutenus par l'État, cinq programmes de réussite éducative ont été établis pour un montant de 574 000 euros. Ces programmes visent à aider les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés en éducation prioritaire et/ou en territoire « politique de la ville ».

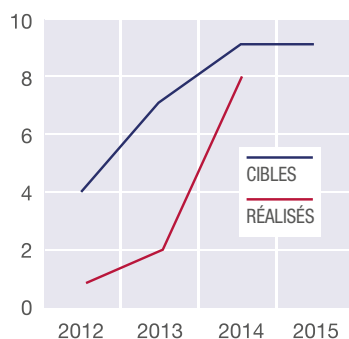
LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le deuxième schéma régional des activités tutélaires 2014-2018 a été réalisé et publié en décembre 2014. Ce schéma a pour but de contribuer à l'amélioration des réponses que le dispositif



de protection juridique apporte aux besoins des personnes majeures sous tutelle. Il assure notamment la cohérence entre les situations effectives dans chacun des départements et la coordination régionale de son application à l'échelon départemental.

Grâce à un travail de mutualisation des moyens, le réseau « Cohésion Sociale » de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Bourgogne a mené des inspections dans les quatre départements. En s'assurant de l'adéquation entre le fonctionnement des structures et la réglementation nationale,



l'État lutte notamment contre la maltraitance et contrôle l'activité tutélaire. Le nombre d'inspections a été augmenté en 2014.

Évolution du nombre d'inspections des établissements et services sociaux (Lutte contre la maltraitance, activité tutélaire)

JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

TRAVAILLER À L'INSERTION DE JEUNES



L'État soutient financièrement des structures en charge de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : il s'agit par exemple de l'aide aux réseaux des écoles de la deuxième chance (595 400 euros), ou aux missions locales et à l'association régionale des missions locales de Bourgogne (ASSOR), pour un montant de 5 567 173 euros.

DÉPLOIEMENT DU SERVICE CIVIQUE

325 jeunes sont entrés en mission de service civique en 2014, ce



qui porte à plus de 1500 le nombre de jeunes volontaires ayant bénéficié du dispositif depuis son lancement en 2010.

Un jeune sur cinq est peu ou pas diplômé. Les thématiques de solidarité, de « culture et loisirs », de sport sont les secteurs les plus pourvoyeurs de missions de service civique dans la région. 55 % des volontaires sont des femmes et 58 % ont entre 21 et 25 ans lors de l'entrée dans ce dispositif.

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA JEUNESSE

En 2014, l'État a lancé la construction partenariale de l'observatoire régional de la jeunesse, qui permet d'éclairer les acteurs publics dans le pilotage des politiques de la jeunesse en capitalisant des données liées à la démographie, à la scolarité, au travail, aux conditions de vie, à la santé et à l'engagement citoyen. L'étude sur les stratégies d'information des jeunes bourguignons, dont les résultats ont été présentés le 2 juin 2014, a d'ores et déjà constitué une première étape vers cet observatoire.

SENSIBILISATION DES JEUNES À LA CITOYENNETÉ

Par leur participation à l'observatoire de la jeunesse en Bourgogne, les services de la protection judiciaire de la jeunesse sensibilisent les jeunes à la citoyenneté en leur faisant, par exemple, rencontrer les élus ou participer à des actions solidaires comme « les Bouchons de l'amour » sur le thème du respect des femmes et des handicapés.

FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE

En 2014, l'actualisation du plan régional des équipements sportifs ainsi que les études sur des « bouquets d'équipements sportifs » ont été lancées par l'État en concertation avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Il s'agit de déterminer quels sont les territoires qui sont carencés en équipements sportifs et de prendre ensuite les mesures nécessaires pour la création ou la rénovation de ces équipements.

Dans le cadre du soutien au sport de haut niveau, l'État (DRJSCS, Rectorat, Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives) a poursuivi son action en vue de faciliter la poursuite du double projet sportif et scolaire des 408 jeunes sportifs scolarisés en Bourgogne.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET INCLUSION SOCIALE



Le Plan gouvernemental contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 vise à structurer la politique de solidarité du gouvernement sur le long terme. Le nouveau Programme opérationnel national FSE pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020, qui vient renforcer ce plan pluriannuel, a été validé par la Commission européenne le 10 octobre 2014. Le volet déconcentré Bourgogne mis en œuvre par l'État est doté de 53,22 M€. L'axe 3 « Lutte contre la pauvreté et Inclusion » est subdélégué pour partie aux trois Conseils départementaux de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne.

Le premier comité de suivi d'installation du programme a eu lieu le 4 décembre 2014. Cette instance a approuvé le financement FSE de 19 projets en

cohérence avec le programme opérationnel national, les priorités de la région ainsi que les décisions prises par le comité de suivi.

LUTTE CONTRE LES INEGALITES ENTRE LES SEXES

La délégation régionale aux droits des femmes et l'égalité (DRDFE) promeut la protection des femmes et le respect de l'égalité. Un accueil de jour a été ouvert dans la Nièvre en 2014, ce qui permet désormais de disposer d'une structure par département en Bourgogne pour une première écoute et orientation des femmes victimes de violences.

De même, une convention Femme Égalité Emploi (FETE) a été signée en 2014 afin d'assurer l'accompagnement des organisations syndicales des PME lors des négociations portant sur le champ de l'égalité professionnelle.

EN 2014, LES SERVICES DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE ONT FINANCÉ

1 254

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

53,22

MILLIONS D'EUROS

pour le Programme opérationnel national FSE de Bourgogne



4

ÉCOLOGIE, AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENT DURABLE des territoires



FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA BOURGOGNE À TRAVERS LES INVESTISSEMENTS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Le ministère et l'UE ont financé une cinquantaine de projets liés à la maîtrise des dépenses énergétiques dans les bâtiments (**Plan de performance énergétique**) ainsi que le **Plan végétal environnement** à hauteur de 9,26 millions.

Avec le Conseil régional et l'ADEME, la DREAL a mis en place le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie qui planifie le raccordement au réseau des énergies renouvelables.

SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE

Le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie a été approuvé en juin 2012. L'Etat a participé en 2014 avec ses partenaires (ADEME et Conseil régional) au suivi de la mise en œuvre de ce schéma au travers notamment :

- du lancement de l'Observatoire énergie climat de Bourgogne (OCEB) ;
- de l'installation de la gouvernance du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) ;
- de deux réunions du pôle régional énergies renouvelables.

Le développement de l'éolien constitue un élément essentiel pour parvenir à atteindre les objectifs « des 3 x 20 » fixés par l'Union européenne (réduire de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre ; baisser de 20 % notre consommation énergétique ; et porter à 23 % la part des énergies dans notre bouquet énergétique) Ainsi, pour 2014, 405 MW éoliennes sont en service ou en cours de construction, 120 MW sont autorisés et purgés de recours, susceptibles de rentrer en construction prochainement, et 384 MW sont en cours d'instruction par les services de l'État. L'objectif de l'État est de parvenir au seuil de 1500 MW de production d'énergie d'origine éolienne d'ici 2020.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

L'État, en partenariat avec les différents acteurs concernés, a contribué à la mobilisation des territoires pour réussir la transition énergétique pour la croissance verte de la Bourgogne par le lancement de 4 appels à projets nationaux :

- territoires à énergie positive pour la croissance verte : 14 lauréats pour la Bourgogne sur 212 au plan national, et 3 contrats locaux de transition énergétique ;
- territoires « zéro gaspillage, zéro déchets » : 3 lauréats en Bourgogne sur 58 au plan national ;
- 3 nouveaux méthaniseurs accompagnés depuis la sortie de l'appel à projet national « 150 méthaniseurs » en septembre 2014.

SOUTIEN À UNE AGRICULTURE DURABLE

FAVORISER L'AGRO-ÉCOLOGIE

Lancé en janvier 2014 par la DRAAF, le programme **ambition bio 2017** cherche à développer la production en agriculture biologique avec l'objectif d'un doublement des surfaces aidées en 2017 par rapport à 2012 et l'accompagnement des filières de la production jusqu'au consommateur.

L'État a co-élaboré la stratégie régionale agro-environnementale et organisé la concertation et l'information pour la mise en œuvre du dispositif mesures agro-environnementales territoriales 2015-2020. La précédente programmation avait permis de débloquer 34,54 millions d'euros de fonds européens et ministériels.

Enfin, dans le cadre du **plan Ecophyto**, des actions de promotion et de vulgarisation de méthodes de lutte visant à réduire l'emploi des pesticides en zones non agricoles ont été effectuées.



PRÉVENIR LES RISQUES BIOLOGIQUES AGRICOLES

L'Etat a maintenu une forte vigilance pour surveiller le vignoble. La lutte contre la flavescence dorée a produit des effets puisque les contrôles effectués ont fait apparaître deux fois moins de contamination qu'en 2013. Les services de l'État ont également relevé deux fois moins de foyers de tuberculose bovine en Côte-d'Or en 2014 qu'en 2013.

LOGEMENT PLUS ÉCOLOGIQUE

En 2014, les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ont permis de traiter 1 964 logements en 2014, dont près de 1 500 au titre du programme « **Habiter Mieux** ». La dotation de l'ANAH mobilisée sur le territoire bourguignon en 2014 s'est élevée à plus de 21 millions d'euros, ce qui représente une hausse de +54 % par rapport à 2013.

AMÉNAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES

DES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES AU SERVICE DES TERRITOIRES

En 2014, plusieurs infrastructures routières structurantes pour la région ont été mises en service :



- la LiNo (Liaison Nord) de l'agglomération dijonnaise, le 10 février 2014,
- le tronçon de 1,5 km Tai-sey-Cortelin sur la RCEA (RN80) à Cortelin – Droux (71), le 30 décembre 2014,
- la mise en service d'un nouveau tronçon de 3 km à 2 x 2 voies entre Moiry et Maison Rouge sur la RN7 (58) également fin décembre 2014,
- l'accélération de la mise en œuvre de la mise à 2x2 voies de la RCEA le 5 septembre 2014.

VALORISER LES TERRITOIRES

En 2014, outre le soutien à la candidature des climats du vignoble de Bourgogne (cf. encadré page 18), l'État a poursuivi son partenariat avec la Fondation du Patrimoine en faveur des savoirs-faire exceptionnels dans les espaces protégés. De plus, sept communes ont été accompagnées par l'État dans leur procédure d'élaboration d'outils de gestion du patrimoine urbain.

ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Monuments historiques

Avec près de 9 millions d'euros investis par l'État pour le financement direct de travaux sur les monuments historiques ou par l'attribution de subventions, 18 millions d'euros ont été mobilisés dans l'économie régionale pour réaliser des chantiers d'entretien ou de restauration de ces monuments. Ainsi, l'État a mobilisé 1,6 million d'euros pour les monuments historiques de la Côte-d'Or, 1,3 million d'euros pour ceux de la Nièvre, 2,2 millions d'euros pour ceux de la Saône-et-

Loire et 3,1 millions d'euros pour ceux de l'Yonne. L'État apporte également son soutien aux monuments publics ou privés, dont il n'est pas propriétaire, avec une priorité donnée aux édifices en péril.

Archéologie

La région est dense archéologiquement puisqu'elle dispose de 221 zones de présomption de prescription archéologique et de plus de 38 000 entités archéologiques.

Des opérations d'archéologie préventive se sont notamment déroulées sur des lieux emblématiques, tels que les Grottes d'Arcy dans l'Yonne et à Vix.

Musées

En 2014, la DRAC a soutenu un ensemble d'actions menées par les musées dans le cadre des divers dispositifs d'aide éligibles : récollement, conservation restauration, publication, exposition, services des publics. Au total 26 musées de France ont été soutenus, pour une aide totale de 387 100 €.

Grâce au Fonds régional d'acquisition des musées (fonds paritaire Etat-Région), cinq musées ont bénéficié d'une aide leur permettant d'enrichir leur collection.

ATELIERS DES TERRITOIRES

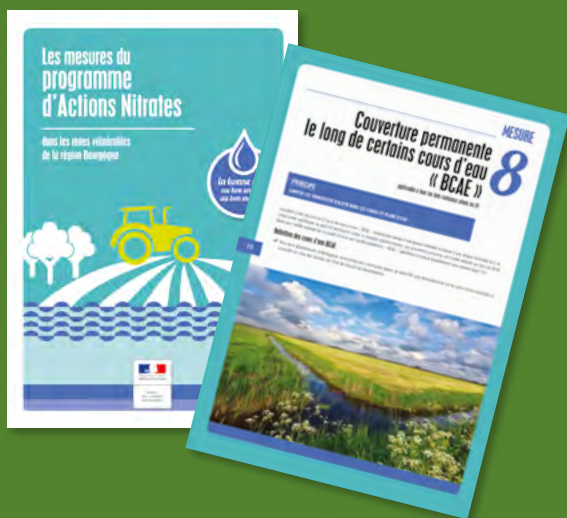
Lancée en avril 2013, la démarche expérimentale de l'Atelier des Territoires s'est poursuivie en 2014 avec la tenue de trois Ateliers et d'un séminaire final en juillet.

L'Atelier des territoires offre à l'État l'opportunité de renforcer sa posture d'accompagnateur des élus et des collectivités, avec un dépassement du cadre habituel par l'apport d'une équipe projet pluridisciplinaire, au regard neuf, extérieur à la région. L'apport de l'équipe projet doit permettre de débloquer des situations et aider au rassemblement des acteurs, notamment lorsque les enjeux locaux sont opposés, voire conflictuels. Elle est force de proposition pour la construction d'une stratégie de territoire fondée sur une production de connaissance, d'expertise, de facilitation et de pédagogie de projet.

Les territoires concernés sont l'Avallonnais, le Val de Loire Sud Nivernais, le territoire des 3 agglomérations que sont Dijon, Chalon-sur-Saône et le Creusot-Montceau.

LE PROGRAMME REGIONAL D'ACTIIONS NITRATES

Ce programme applicable au 25 juin 2014, prend la suite des quatrièmes programmes d'actions départementaux et complète le programme d'actions national en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2013. Une plaquette régionale présentant les principales mesures du programme d'actions régional et du programme d'actions national a été élaborée et diffusée à l'ensemble des exploitants situés en zone vulnérable.



PLAN NATIONAL ALIMENTATION



Le plan est décliné au niveau régional par une implication forte dans la lutte contre le gaspillage alimentaire mais aussi par le développement d'actions en faveur des produits locaux.

CLIMATS DE BOURGOGNE

La proposition d'inscription des climats du vignoble de Bourgogne sur la liste des Biens du Patrimoine Mondial de l'UNESCO a fait partie des projets soutenus par la France.

Plusieurs sites classés existent déjà dans le périmètre proposé à l'UNESCO. Le plus grand site classé, protégé en 1992 sur la côte méridionale de Beaune, représente environ un quart de la surface proposée au label. En 2014, les services de l'État ont poursuivi le travail d'accompagnement de la candidature des Climats de Bourgogne en travaillant sur le classement de deux nouveaux sites : le secteur compris entre la limite nord du site classé de la côte méridionale de Beaune et le bassin carrier de Comblanchien ainsi que la Côte de Nuits, entre Nuits-Saint-Georges et le sud de Dijon.

AGRO ECOLOGIE



En 2014, dans le cadre de l'appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie », **quatre projets bourguignons ont**

été retenus. Cet appel à projet avait notamment pour ambition de préparer la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental et ciblait des projets à caractère agricole et rural portés par des collectifs d'agriculteurs qui souhaitaient développer des formes d'agriculture performantes sur les plans économique et environnemental et répondant aux principes de l'agro-écologie selon une approche systémique.



BIODIVERSITE

L'élaboration de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) avait été lancée par le Préfet de région et le Conseil régional le 14 septembre 2012. Cette stratégie a été finalisée en 2014 et approuvée par le Conseil régional le 30 juin. Cas unique en France, cette stratégie a été élaborée sous co-pilotage État-Région selon une démarche fondée sur une très large concertation. Elle dote la Bourgogne d'un cadre partagé avec l'ensemble des acteurs locaux pour la connaissance, la restauration et la conservation du capital écologique.

En savoir plus sur la SRB :

www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr

Afin de favoriser la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des informations sur la nature et les paysages en Bourgogne par le public et les professionnels, le Système d'Information sur la Nature et les Paysages a été mis en place en 2014. Le portail du SINP Bourgogne a officiellement ouvert en avril 2015.

En savoir plus :

www.sinpbourgogne.fr/accueil_sinp



L'ÉOLIEN EN BOURGOGNE À FIN 2014 :

405 MW

éoliens sont en service ou en cours de construction,

120 MW

sont autorisés et susceptibles de donner lieu à construction,

384 MW

sont en cours d'instruction par les services de l'État.

L'objectif du Schéma régional éolien est d'atteindre 1 500 MW d'ici 2020 en Bourgogne, ce qui représente entre 500 et 600 mats d'éoliennes.



L'ENJEU NATURA 2000 (BIODIVERSITÉ) CONCERNE

15 000 HA

L'ENJEU EAU

10 400 HA

Les aides de l'Agence nationale de l'habitat ont permis de traiter

1 964 LOGEMENTS

en 2014, dont près de 1 500 au titre du programme « Habiter Mieux ».



9 MILLIONS D'EUROS

investis par l'État pour le financement direct de travaux sur les monuments historiques.



5

ÉDUCATION, ACTIVITÉS CULTURELLES



LA REFONTE DE L'ÉCOLE

SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

La Bourgogne a répondu à l'objectif, essentiel pour l'égalité des chances, de scolarisation des enfants précoces à l'école maternelle. Le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est supérieur de 4,76 % à la moyenne nationale dans la Nièvre ; il se situe à la moyenne en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire. Dans l'Yonne, quatre dispositifs supplémentaires ont été ouverts à la rentrée 2014, portant le nombre de dispositifs à treize.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires est entrée en application à la rentrée 2014 dans toutes les communes de l'académie. 9.4 % des communes de l'académie ont obtenu l'autorisation de pratiquer une expérimentation, c'est-à-dire une organisation comprenant un après-midi libéré.

Le premier bilan de cette réforme est positif, aussi bien du côté des parents que des enseignants, qui soulignent l'intérêt de cette cinquième matinée dans l'approfondissement des enseignements fondamentaux et dans la maîtrise des programmes.

LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE DE L'ÉDUCATION

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



L'académie a fait le choix de Liberscol (espace numérique de travail porté par le Conseil Régional de Bourgogne et plusieurs conseils généraux) afin de faciliter la généralisation d'un espace numérique de travail (ENT) unique au sein de l'académie et de permettre ainsi aux élèves de bénéficier du même outil au collège et au lycée.

En partenariat avec Canopé, le Rectorat a soutenu l'Université numérique d'automne qui s'est déroulée les 17 et 18 septembre 2014 qui a permis à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de découvrir des ressources, des dispositifs numériques et leurs usages avec les élèves. Une impulsion forte a également été donnée en matière de formation afin de développer la formation « au » et « par » le numérique. Ainsi, des formations de formateurs sur M@gistère ont été mises en place et ont concerné 120 fonctionnaires du premier degré, 80 formateurs du second degré ainsi que tous les inspecteurs.

Le renforcement de la collaboration avec les collectivités territoriales a permis un travail en commun sur le projet de collège connecté ou sur le déploiement de tablettes, notamment en Saône-et-Loire avec l'extension de l'expérimentation des tablettes TED et la création d'une délégation académique au numérique (DANE) à la rentrée 2014.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Le réseau de formation en matière d'enseignement spécialisé se révèle bien structuré sur le territoire régional puisqu'il comprend deux conservatoires à rayonnement régional (Dijon et Chalon-sur-Saône), trois conservatoires à rayonnement départemental (Mâcon, Auxerre et Nevers) et dix conservatoires à rayonnement communal ou inter-communal, et, deux écoles d'art (l'ENSA de Dijon et EMA Fructidor à Chalon sur Saône).

Le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM) développe un projet de formation des enseignants et musiciens depuis 2009. Le soutien de l'État au PESM a été maintenu dans le cadre d'une relation fructueuse entre l'établissement et ses partenaires publics (État, Région, Ville de Dijon, Communauté d'agglomération du Grand Chalons et Université de Bourgogne). Le niveau des étudiants recrutés est en constante progression et le taux d'insertion professionnelle de ces étudiants est de 100%.

L'ÉCOLE COMME FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

ÉDUCATION PRIORITAIRE : LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

À partir de l'indice académique de difficulté, qui permet de prendre en compte les facteurs d'exclusion scolaire dont la ruralité, une nouvelle carte de l'éducation prioritaire a été dessinée. Un nouveau réseau de l'éducation prioritaire a été mis en place dans un souci d'équité entre les territoires et de convergence avec la politique de la ville. Ainsi, dix réseaux sont sortis du dispositif et quatre nouveaux, un par département, ont été intégrés. Pour la rentrée 2015, 23 vont fonctionner. Les nouveaux réseaux vont bénéficier d'une allocation progressive des moyens qui permet de mieux prendre en compte la difficulté scolaire et l'environnement socio-économique de chaque établissement.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE MONDE PROFESSIONNEL ET SCOLAIRE

Signée le 18 avril 2014, la « convention régionale en faveur de l'égalité entre filles et garçons dans l'éducation et la formation tout au long de la vie » constitue un signal fort d'engagement de la Bourgogne en matière d'égalité des chances et de mixité.

Elle fédère 7 partenaires autour de l'État : le Conseil régional, l'université de Bourgogne, l'ONISEP, la chambre régionale de commerce et d'industrie, la chambre régionale des métiers et de l'artisanat et la chambre régionale d'agriculture, autour d'un programme d'actions ambitieux pour la période 2014-2018. Il s'agit d'assurer auprès des jeunes une éducation au respect et à l'égalité entre les sexes, d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif et enfin, d'améliorer l'orientation

scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi.

En Bourgogne, les choix de formation initiale restent très sexués : les filles représentent par exemple 79% des bacheliers littéraires et sont seulement 8 % en sciences et technologies de l'ingénieur, option génie mécanique. Si elles sont présentes à parité en filière générale scientifique, les filles ne s'orientent pas en proportion vers les métiers d'ingénieur (35% de filles en IUT et écoles d'ingénieur en Bourgogne). Ces choix d'orientation ont une incidence forte sur l'insertion dans la vie professionnelle.

Une des premières actions partenariales a ainsi été la réalisation d'une brochure destinée aux équipes pédagogiques de lycée pour travailler sur la mixité des métiers avec les élèves.

En outre, Le programme interrégional « **Évolutionnelles** », développé par le Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté en partenariat avec les deux délégations régionales aux droits des femmes et à l'égalité, a fait participer en 2014, près de 300 étudiant(e)s à des séminaires et des théâtre-forums participatifs pour sensibiliser les hommes et les femmes à l'égalité des sexes dans le monde professionnel.

RENDRE L'ART ACCESSIBLE À TOUS : EXEMPLE D'UNE POLITIQUE TRANSVERSALE

Grâce au soutien de l'État (DRAAF et DRAC), du Conseil régional et du réseau des établissements d'enseignement agricole publics de Bourgogne (REPAFEB), des lycéens et apprentis ont pu mener pendant l'année scolaire 32 projets ambitieux et variés, avec une place de plus en plus grande donnée aux arts vivants. Ainsi, le jeudi 17 avril 2014, 400 lycéens, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole public de Bourgogne, 20 artistes, 25 enseignants et un public nombreux ont investi « l'espace des arts » du lycée agricole de Quétigny.

ACTIVITÉS CULTURELLES

LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE, ARCHIVES, LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE

L'État soutient le Centre régional du livre de Bourgogne pour l'accomplissement de sa mission de centre de ressources et d'animation pour tous les acteurs de la chaîne du livre en Bourgogne.

La modernisation des réseaux de bibliothèques a été soutenue par l'État. 42 projets ont été aidés, dont la création de cinq bibliothèques : 4 structures en milieu rural et une bibliothèque de 2500 m² à Joigny, lieu structurant culturel pour la commune. Deux contrats territoire lecture ont été signés en 2014 par l'État et deux collectivités territoriales. Le premier contrat avec Longvic permet la mise en place d'actions fédératives axées sur le public adolescent et les usages numériques. Le second avec la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, favorise un projet de collecte orale et de résidence d'artiste (2014-2016).

L'État a également soutenu cinq manifestations autour du livre, de la lecture et du conte : le « Festival des Contes Givrés » (15^{ème} édition), le festival « Temps de parole » en Côte d'Or, la « Fête du livre d'Autun », les actions autour du « Printemps des poètes » en Auxois et le festival littéraire de la ville de Dijon Clameur(S). Quatre aides de l'État en faveur des éditeurs et des libraires ont par exemple favorisé la publication de livres tactiles pour enfants déficients visuels par l'éditeur « Les Doigts qui rêvent » qui se trouve à Talant (21).



EDUCATION ARTISTIQUE



120 000 élèves de l'Académie de Bourgogne ont été impliqués dans des projets d'éducation artistique (62 000 écoliers, 36 000 collégiens et 22 000 lycéens). L'État a mobilisé plus de 1,2 million d'euros dans un partenariat actif avec l'Éducation nationale, les collectivités territoriales et les opérateurs artistiques et culturels sur l'ensemble du territoire régional.

AUTISME : REPERER, ACCOMPAGNER, FORMER

La première unité d'enseignement pour jeunes enfants autistes de Bourgogne a ouvert en septembre 2014 à l'école « La fontaine aux jardins », de Quétigny (Côte-d'Or). Ce dispositif fait partie des mesures-phares du plan régional Autisme, piloté par l'Agence régionale de santé Bourgogne, en lien avec le Centre de Ressources Autisme. Il vise en priorité à faciliter le parcours des personnes avec autisme et Troubles Envahissant du Développement (TED) depuis le repérage précoce jusqu'à l'inclusion sociale et professionnelle.

La Bourgogne devrait bénéficier d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur la période 2014-2017. La région compte 170 places dédiées aux personnes avec autisme ou TED au sein de dix foyers d'accueil médicalisés (adultes), et près de 235 places au sein de vingt établissements ou services pour enfants.

PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES

Les directions des services départementaux de l'éducation nationale ont poursuivi l'implantation de dispositifs « Plus de maîtres que de classes » à la rentrée 2014 : ce sont désormais plus de 60 équivalent temps plein (ETP) qui sont consacrés à cette politique prioritaire pour la réussite des élèves dans 105 écoles.



CORDEES DE LA REUSSITE : L'EXEMPLE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole bourguignon participe activement à deux dispositifs « Cordées de la réussite » : l'un en Côte-d'Or et l'autre dans l'Yonne.

Il s'agit de promouvoir la réussite des jeunes, notamment dans les

filières d'excellence, de faire changer les regards et les a priori que les élèves portent sur ces filières, quel que soit leur milieu socio-culturel. Il s'agit également de donner de l'ambition à des jeunes souvent de milieu modeste, afin de mieux lutter contre les inégalités de territoires.

Les Cordées de la réussite valorisent le tutorat entre élèves et permettent de favoriser les parcours scolaires dans l'enseignement supérieur.

Plusieurs dizaines de jeunes ont pu bénéficier de ces dispositifs en 2014.



LA CITOYENNETE ET LE DEVOIR DE MEMOIRE : COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

La DRAC a lancé trois projets dans le cadre de la numérisation des registres matricules militaires relatifs à la première guerre mondiale pour les services d'archives départementales de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.



LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014 :

149 275 ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ

131 751 ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

26 550 ÉTUDIANTS

1 924 ÉCOLES

186 COLLÈGES

88 LYCÉES

3 ÉTABLISSEMENTS RÉGIONAUX
D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA)

1 UNIVERSITÉ présente sur 6 sites géographiques

Pôle d'enseignement supérieur de la musique :

100 %
D'INSERTION PROFESSIONNELLE





6

SANTÉ, PRÉVENTION DES RISQUES

et protection
des populations

GARANTIR LA SÉCURITÉ DE TOUS

PRÉVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'État joue un rôle important en matière de risques technologiques en assurant le respect de la réglementation par les exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement tant lors de la création d'une installation classée que lorsque ces installations sont en cours d'activité. A ce titre, en 2014, les services de la DREAL ont instruit 26 demandes d'exploitation ou d'extension d'une ICPE et ont réalisé 370 inspections, dont 200 inspections approfondies. L'instruction du dossier de canalisation Val de Saône a particulièrement mobilisé les équipes du service de prévention des risques de la DREAL en 2014 et continuera de les mobiliser en 2015. Pour assurer la protection des populations, un nouveau plan de prévention pour les risques technologiques a été approuvé et concerne les Établissements Pétroliers de Dijon à Longvic.

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS

Cinq territoires à risque important d'inondation (TRI) et trois plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) ont été élaborés et les travaux entamés pour définir les stratégies locales de gestion du risque d'inondation. 20 inspections d'ouvrages hydrauliques (barrages et digues) ont été réalisées en 2014.

PRÉVENIR L'ACCIDENTOLOGIE AU TRAVAIL

Les chutes de hauteur dans le bâtiment occasionnent chaque année de nombreux blessés graves et des décès. L'action des services est essentiellement préventive. Ainsi, 301 salariés ont été retirés d'une situation de danger grave et imminent par l'intervention de l'inspection du travail.

L'État a retenu au titre du plan d'action régional pour l'année 2014, le thème de la prévention des collisions engins-piétons. Chaque année, des salariés sont victimes de collisions avec des engins ou des véhicules. Ces accidents sont généralement graves, parfois mortels. Mais il est possible de réduire significativement les risques en mettant en place une démarche de prévention sachant allier les mesures organisationnelles et techniques.

LUTTER CONTRE LES RISQUES D'EXCLUSION MÉDICO-SOCIALE

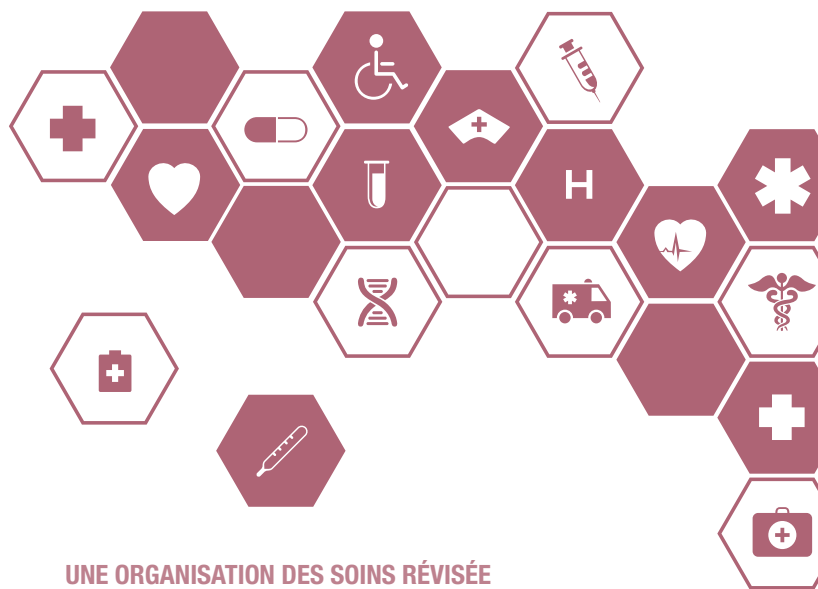
PRÉVENIR LES ADDICTIONS CHEZ LES JEUNES

En Côte-d'Or et en Saône-et-Loire, l'État participe au groupe de travail « repérage et orientation des jeunes consommateurs de substances psychoactives » et s'implique dans le comité de suivi du parcours de santé des jeunes et des adolescents. Les collaborations avec les partenaires santé se sont développées avec la maison des adolescents et l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie. Un Recueil Informations Santé (RIS) est inclus dans les documents de prise en charge des jeunes et permet d'aborder les questions de santé et de bien être avec les jeunes et leur famille.

AMÉLIORER LE SERVICE SANTÉ

MODERNISER L'IMPLANTATION TERRITORIALE DES SOINS

L'Agence régionale de santé (ARS) a coordonné l'expérimentation en Bourgogne du programme Territoire de Soins Numérique (TSN). Une enveloppe de 12,5 millions d'euros lui est attribuée pour déployer le projet E_TICSS (Territoire innovant coordonné santé social). L'objectif est d'améliorer les parcours de santé au bénéfice des patients, à travers des « bouquets de services » pour favoriser la relation entre la médecine de ville et l'hôpital (suivi du patient) ou la coordination au domicile (portail patient). Le projet TSN Bourgogne concerne le territoire du nord de la Saône-et-Loire, soit une population de plus de 350 000 habitants (Autunois-Morvan, Creusot-Montceau, Chalonnais, Bresse bourguignonne).



UNE ORGANISATION DES SOINS RÉVISÉE

La révision du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) en 2014 vise à adapter l'offre de soins à l'évolution des besoins et aux nouveautés réglementaires.

Il propose l'autorisation de quatre services de médecine supplémentaires (un par territoire de santé, c'est-à-dire par département), et le renforcement du parc des appareils d'imagerie médicale : ajout d'un IRM (Imagerie par résonance magnétique), d'un TEP (Tomographie par émission de positons) en Saône-et-Loire, et de deux TEP en Côte-d'Or.

Parcours Santé
des aînés DES ACTEURS COORDONNÉS POUR UNE AUTONOMIE PRÉSERVÉE

Paerpa

Vous exercez sur un territoire retenu par la Ministre en charge de la Santé pour mettre en œuvre

DES PARCOURS DE SANTÉ PILOTES POUR LES 75 ANS ET PLUS

AUTONOMIE PRÉSERVÉE

les bons **soins**
les bons **professionnels**
les bonnes **structures**
au bon **moment**
au meilleur **coût**

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne

FACILITER LE PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE

La Bourgogne figure parmi les neuf sites-pilotes retenus par le Ministère de la Santé pour mener à bien cette expérimentation conduite dans le canton de Saint-Amand-en-Puisaye (Nièvre), un territoire peu peuplé et comptant plus de 8 600 personnes âgées de plus de 75 ans. Il s'agit de mettre en place des actions innovantes et de s'appuyer sur les professionnels de proximité pour favoriser le maintien à domicile et prévenir les hospitalisations.

PROMOUVOIR L'ÉGAL DROIT AUX SOINS

L'ARS Bourgogne met en œuvre le Pacte Territoire Santé pour faire reculer les « déserts médicaux ». Elle encourage notamment l'exercice coordonné des professionnels de santé à travers les maisons de santé pluri-professionnelles (39 MSP dans la région), la télémédecine (télé-AVC, télé-cardiologie, télé-gériatrie, télé-dermatologie notamment). L'Agence a organisé l'animation de cette politique à l'échelle de vingt territoires de proximité pour associer ses partenaires (professionnels de santé, élus, assurance maladie, etc.) à la dynamisation de sa géographie médicale.



YOLO COMPANION



En novembre 2014, l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne a lancé YOLO COMPANION, une application mobile qui vise les risques liés à la consommation d'alcool. Elle propose plusieurs fonctionnalités pour évaluer son alcoolémie, tester ses connaissances, se confronter à des situations à risques. L'application vient en complément du site internet www.pass-santejeunes-bourgogne.org qui centralise l'ensemble des informations relatives à la santé des jeunes au quotidien (tabac, bien manger, bruit-audition, amour-sexualité, sports...)



PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE PROMOTRICE DE SANTE

Le déploiement de l'opération « Protection judiciaire de la jeunesse promotrice de santé » s'est poursuivi et développé durant l'année 2014. À l'invitation de l'Agence régionale de santé, la protection judiciaire de la jeunesse est très impliquée dans les politiques de santé ; 2014 a été illustrée par la finalisation conjointe du protocole régional ARS/PJJ qui fixe les orientations stratégiques communes et les outils de collaboration des deux institutions.

L'objectif est de contribuer à l'amélioration significative de la santé des jeunes pris en charge par les services de la protection judiciaire de la jeunesse en agissant sur les déterminants de santé et la promotion de la santé et du bien-être en veillant à l'égalité de tous en matière de santé. Un second protocole formalise la prise en charge sanitaire des mineurs détenus.



7 POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT en Bourgogne



En 2014, un panorama des dépenses de l'État a été dressé par la Direction régionale des finances publiques : le poids des dépenses de l'État en Bourgogne est de 7,27 milliards d'euros.

Par l'ampleur de son action, l'État participe de façon conséquente au développement de la région Bourgogne. En effet, l'ensemble de ses interventions régionales, hors dépenses de personnel, représente au total 3,91 milliards d'euros.

Tableau de synthèse :

Dépenses du budget général et comptes d'affectation spéciale	1,745 milliard d'euros
Dépenses de personnel	2,166 milliards d'euros
= Bloc de dépenses du budget de l'État	3,911 milliards d'euros
+ Effort financier de l'État en faveur des collectivités territoriales	2,123 milliards d'euros
Pensions	1,217 milliard d'euros
Autres comptes spéciaux	27 millions d'euros
= Poids de l'État en région Bourgogne	7,279 milliards d'euros

LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT SONT LES SUIVANTES

- 1,78 milliard d'euros (investissement – subventions – fonctionnement), et 2,16 milliards d'euros de dépenses de rémunérations.

La majorité de ces dépenses correspond aux crédits des missions du budget général de l'État et des comptes d'affectation spéciale exécutés sur les programmes budgétaires des différents ministères en 2014.

Cela concerne par **exemple les dépenses de l'État en matière d'enseignement supérieur et de recherche civile qui ont été de 63,8 millions d'euros en 2014**. Elles ont notamment participé au soutien d'entreprises à travers le financement de deux pôles : Vitagora et le Pôle Nucléaire Bourgogne.

Dans le domaine de **l'écologie, du développement et des mobilités durables, l'État a dépensé 126,8 millions d'euros**. Il a ainsi soutenu les projets d'infrastructures de transports (LINO, RCEA) et les actions de prévention des risques (risques technologiques, risques naturels et hydrauliques, gestion de l'après-mine et sûreté nucléaire et radioprotection), mais également des actions de protection d'espèces menacées et de lutte contre les espèces envahissantes.

Il convient de préciser que les dépenses des principaux opérateurs publics de la région (Ademe, RFF, Université de Bourgogne...) ne sont pas intégrées pour le calcul des dépenses de l'État en 2014.

- Les dépenses en faveur des collectivités locales sont d'un montant de 2,12 milliards d'euros et se décomposent en :
 - concours de l'État aux collectivités territoriales, qui constituent le cœur des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales. Ils regroupent les prélèvements sur les recettes de l'État (PSR) ainsi que les crédits budgétaires de l'État relevant de la mission « Relations avec les Collectivités Territoriales », qui portent notamment sur la Dotation globale de fonctionnement (166,87 millions euros en 2014 pour la région, 94,26 millions d'euros pour le département, 100,35 millions d'euros pour les communes et 46,23 millions d'euros pour les établissements publics de coopération intercommunale). La dotation générale de décentralisation (20,48 millions d'euros) et la dotation relative à la formation professionnelle (13,50 millions d'euros) dont bénéficie le Conseil régional figurent également dans cette catégorie.
 - dégrèvements d'impôts locaux, les subventions spécifiques versées par les ministères, les amendes de police de la circulation et des radars et enfin les reversements aux régions du compte d'affectation spéciale « Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage ».
 - fiscalité transférée en contrepartie de compétences nouvelles transférées.

Les dépenses de l'État représentent 18 % du produit intérieur brut (PIB) de la région Bourgogne.

